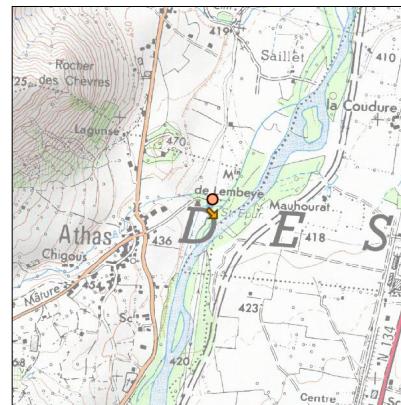
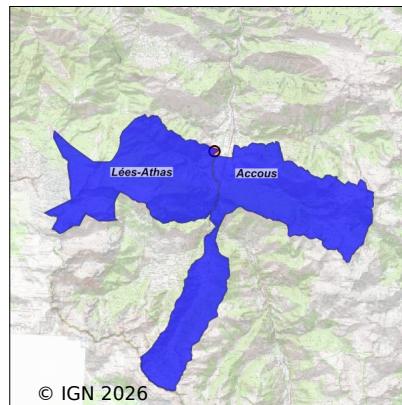


Système d'assainissement 2023

LEES ATHAS (INTERCOMMUNALE)

Réseau de type Séparatif



Station : LEES ATHAS (INTERCOMMUNALE)

Code Sandre	0564330V001
Nom du maître d'ouvrage	COMMUNE DE LEES ATHAS
Nom de l'exploitant	-
Date de mise en service	juin 1981
Date de mise hors service	-
Niveau de traitement	Secondaire bio (Ntk)
Capacité	1 500 équivalent-habitant
Charge nominale DBO5	90 Kg/j
Charge nominale DCO	-
Charge nominale MES	105 Kg/j
Débit nominal temps sec	300 m ³ /j
Débit nominal temps pluie	-
Filières EAU	File 1: Prétraitements, Boues activées faible charge, aération p
Filières BOUE	File 1: Lits de séchage
Filières ODEUR	
Coordonnées du point de rejet (Lambert 93)	405 057, 6 216 505 - Coordonnées établies (précision du décamètre)
Milieu récepteur	Rivière - Gave d'Aspe

Chronologie des raccordements au réseau

Raccordements communaux

100% de Accous depuis 1964

100% de Lées-Athas depuis 1964

Observations SDDE

Système de collecte

En 2023, le suivi départemental dans le cadre du dispositif connaissance du programme NAIADE a été réalisé au moyen de deux bilans de performance sur 24 heures, les 21 février et 7 août.

Description :

Le réseau d'assainissement dessert les communes d'Accous et de Lées-Athas, la collecte des eaux usées est de type séparatif; cependant des intrusions d'eau de pluie sont observées.

Sur le village de Lées Athas, la mairie dénombre 230 abonnés pour une population totale estimée à 220 habitants (pour 270 habitants au total).

D'après les informations recueillies auprès de la mairie d'Accous, 303 abonnés sont collectés sur le réseau.

Fonctionnement :

Les deux bilans de 2023 se sont déroulés à la suite de périodes de plusieurs jours de temps sec, l'un en février et l'autre en août alors que la fréquentation touristique semble élevée le jour de notre intervention. Tout le flux collecté est correctement acheminé jusqu'à la station dépuration dans les deux cas. Avec respectivement 130 m³/j et 158 m³/j, le débit correspond à 870 EH en février et 1050 EH en août.

Pour ces mesures, les histogrammes des débits horaires présentent des variations représentatives des rejets domestiques. Les débits de pointes du matin/midi/soir de février évalués à 6-8 m³/h sont majorés de 2 m³/h en août. Le débit minimal nocturne est presque équivalent pour les deux mesures, de l'ordre de 3 m³/h soit 70 m³/j environ (en augmentation par rapport aux précédents bilans ou ce débit était plutôt évalué à 1-2 m³/j). Le débit des eaux usées strictes pourrait être de 60 m³/j (400 EH) en février et 88 m³/j (585 EH) en été alors que les résidences secondaires sont occupées. Des mesures antérieures, hors vacances scolaires évaluaient ce flux à environ 75 m³/j (500 EH).

En août, une différenciation entre les effluents d'Accous et ceux de Lées-Athas a pu être fait par la mise en place d'un point de mesure en aval du réseau d'Accous avant la traversée du Gave d'Aspe. Le débit est quantifié à 90 m³/j soit 600 EH hydrauliques (58% du débit global). Le débit minimal nocturne est de 1,4 m³/h soit 50% de celui mesuré en entrée de station.

Par temps de pluie, le débit en provenance d'Accous augmente en raison du caractère unitaire de ce réseau de collecte. Par exemple, pour un bilan de 2021, avec 13 mm de pluie, le volume journalier était de 224 m³ en entrée de station dépurateur. Lors des averses, le débit augmente, pouvant atteindre 25-30 m³/h.

Flux polluant

Pour le bilan de février, des arrivées d'eaux blanches ont été constatées en cours de mesure. Il en résulte que la charge collectée est relativement importante avec 850 EH organiques. En août alors que la collecte des effluents issus de la préparation de fromage est peu envisageable (animaux en estive), la charge avoisine 900 EH. En août, la répartition du flux entre les deux villages serait de 89% pour Accous et 11% pour Lées-Athas.

Ces valeurs sont bien plus importantes que celles évaluées en mars et août 2022 avec respectivement 390 EH et 470 EH, mais une partie de l'effluent ne parvient pas à la station dépurateur en raison de déversements via le DO d'Accous.

Etudes et travaux :

La canalisation de traversée du gave d'Aspe par laquelle transitent les effluents d'Accous a été endommagée il y a quelques années par une crue. Elle avait alors fait l'objet d'une réparation provisoire. Les travaux définitifs ont été réalisés fin 2023 et ont nécessité de détourner les effluents d'Accous vers la station dépurateur de Bedous via une canalisation provisoire. La canalisation auparavant gravitaire en souille est maintenant aérienne sous pression avec la construction d'un poste de relevage pour les effluents d'Accous.

Station d'épuration

Description

La station de Lées-Athas est une station disposant d'une file de traitement biologique de type boues activées « classique ». Un poste de relevage, qui ne reçoit depuis décembre 2023 que les effluents de Lées-Athas, alimente un tamis rotatif (remplacé en début d'année 2022) équipé d'un compacteur et d'un ensacheur. La nouvelle canalisation qui collecte les effluents d'Accous depuis fin 2023 arrive également en amont de cet équipement. L'effluent tamisé transite alors par un bassin d'anoxie avant de rejoindre le bassin d'aération équipé de deux aérateurs. Le traitement est complété par un clarificateur.

Un dispositif de régulation de débit a été installé sur l'automatisme des pompes de relevage afin de limiter les durées de pompage par temps de pluie pour protéger la station d'épuration des surcharges hydrauliques ;

Remplissage :

Selon les 8 derniers bilans de 2020 à 2023 la station fonctionne avec les taux de charge suivants :

? Hydraulique : 30 à 50 % par temps sec et de 50% à 75% par temps de pluie

? Organique : 35 à 95 % selon la saison et en fonction du déversement d'eaux usées non domestiques dans le réseau de collecte.

Fonctionnement :

Dans le bassin d'aération, depuis la crise COVID, le taux de boues est régulièrement trop élevé (plus de 5 g/MES/L) car l'exploitant connaît des difficultés pour l'évacuation de ses boues. Ces boues présentent en général une mauvaise aptitude à la décantation.

Dans le clarificateur, les vitesses ascensionnelles sont faibles voire très faibles tant pour le débit moyen que pour le débit de point (moins de 0,1 m/h pour nos deux bilans de 2023), ce qui permet une décantation optimale des boues.

On a tout de même assisté à un départ de boues en avril 2021, en raison d'un taux de boues en aération très élevé (plus de 8 g/MES/L). La charge hydraulique est alors importante, correspondant à 75% de la capacité de l'installation, mais avec une vitesse ascensionnelle de pointe maîtrisée (0,22 m/h).

Performances

Habituellement, les rendements épuratoires sont bons: supérieurs à 95% sur les paramètres DBO5, DCO et MES lors de bilans 2023, 85 à 90% sur la zote global par le phénomène de nitrification-dénitrification, la concentration en ammonium est souvent faible en sortie, avec moins de 5 mg/l pour nos mesures cette année, le battage sur le phosphore est aléatoire il peut atteindre 80% sans traitement particulier.

La qualité du rejet est régulièrement bonne.

Par temps sec, le fonctionnement de la station d'épuration est satisfaisant.

Conseils

Cependant, des améliorations sont à apporter afin de fiabiliser le bon fonctionnement tout au long de l'année :

Réseau de collecte : limiter les apports d'eaux claires et les intrusions d'eaux pluviales; après les compteurs horaires des pompes, la station serait en surcharge hydraulique assez fréquemment. Un entretien plus régulier du réseau d'assainissement d'Accous est à prévoir.

Station d'épuration : pour les 7 des 8 passages de 2020 à 2023, le taux de boues dans le bassin d'aération est trop élevé, 6 à 9 g/l relevé dans le bassin d'aération pour 3,5 préconisé. La commune procède à un chaulage depuis juillet 2020 avant épandage local, cependant les extractions sont insuffisantes.

Une sensibilisation sur la suppression de déversement d'eaux usées issus de la fabrication de fromage est à intensifier.

Sous produits

Les boues après épaississement dans un silo de faible capacité et un stockage en bâche souple de 140 m³ (installation en 2017) sont épandues sur des parcelles agricoles, un plan validé par la Préfecture a été établi en fin d'année 2016. Les boues sont évacuées sur des parcelles des communes de Lées-Athas, Bedous et d'Accous.

En 2020, la commune a été dotée de la possibilité de chauler les boues (injection de lait de chaux et malaxage avec les boues liquides du silo), en vue de leur hygiénisation, avant épandage selon le plan local.

2021 : 292,5 m³ de boues chaulées évacuées.

2022 : 196 m³ de boues chaulées avaient été évacuées jusqu'en mois d'août. En février 2023, la bâche de

stockage de 140 m³ est pleine. Il est probable qu'il n'y ait pas eu dévacuation de boues au cours des 5 derniers mois de 2022.

2023 : La bâche a été vidée en mars 2023 et les boues épandues sur des terrains situés à Accous. Pour le bilan d'août 2023, la bâche est pleine aux ¾.

Données chiffrées

Tableau de synthèse

Paramètre	Pollution entrante			Rendement	Pollution sortante	
	Charge	Capacité	Concentration		Charge	Concentration
VOL	144 m ³ /j	48 %			154 m ³ /j	
DBO5	44 Kg/j	49 %	310 mg/l	99 %	0,4 Kg/j	2,8 mg/l
DCO	106 Kg/j		730 mg/l	97 %	3,2 Kg/j	20,7 mg/l
MES	37 Kg/j		258 mg/l	97 %	1,1 Kg/j	7,1 mg/l
NGL	10,3 Kg/j		71 mg/l	90 %	1 Kg/j	6,8 mg/l
NTK	10,3 Kg/j		71 mg/l	93 %	0,7 Kg/j	4,7 mg/l
PT	1,2 Kg/j		8,4 mg/l	60 %	0,5 Kg/j	3,1 mg/l

Problèmes rencontrés en 2023

Problèmes liés...

- ... à la collecte des effluents Non
- ... à l'atteinte des performances européennes Non
- ... à l'autosurveillance Non
- ... à l'exploitation des ouvrages Non
- ... à la production des boues Non
- ... à la vétusté Non
- ... à la destination des sous-produits Non

Accès aux données

Les données historiques sont disponibles en téléchargement depuis la thématique "Usages et pressions polluantes domestiques et urbaines" ou sous forme d'archive depuis le catalogue de données du SIE du Bassin Adour Garonne (<http://adour-garonne.eaufrance.fr>).

Accès à la fiche du Portail d'information sur l'assainissement collectif : <https://assainissement.developpement-durable.gouv.fr/pages/data/fiche-0564330V001>